

# STAGE D'INTÉGRATION EN ENTRETIEN DE PELOUSE

– PROJET PILOTE –

## INFORMATION AUX ORGANISMES PARTENAIRES

### LE SECTEUR EN BREF

- 331 entreprises offrent un service d'entretien de pelouses (fertilisation et traitement).
- Ces entreprises offrent des emplois permanents saisonniers de 6 mois et plus (mai à octobre).

### LE PROJET

HortiCompétences a obtenu une subvention financée par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) pour la mise en place d'un projet-pilote valorisant l'intégration de 12 personnes issues d'une clientèle éloignée du marché du travail.

#### Objectifs :

Développer les compétences du métier de manœuvre en entretien de pelouse à une clientèle peu ou pas expérimentée en leur permettant d'occuper un emploi dans le but d'y poursuivre leur formation comme technicien.

- [Description de manœuvre en entretien de pelouse](#)

#### Clientèle visée :

Toute clientèle éloignée du marché du travail détenant un permis de conduire.

#### Stage et subvention :

Un emploi permanent saisonnier comprenant 24 semaines de stage et incluant des suivis auprès du candidat et de l'entreprise par un organisme en employabilité.

- [Entente de stage](#)
- [Rapport de suivi de stage](#)

Le salaire du stagiaire sera remboursé à l'entreprise jusqu'à concurrence de 15 \$/heure selon les pourcentages suivants : 75 % pour les 8 premières semaines, 50 % pour les 8 suivantes et 25 % pour les 8 dernières.

#### Salaire :

Le salaire horaire sera déterminé par l'entreprise.

#### Intégration et formation :

Un plan de formation devra être utilisé pour l'apprentissage du candidat au cours des 24 semaines de stage. Un plan d'accueil et d'intégration est aussi disponible pour les entreprises comme outil de gestion. Il est **adaptable** par les entreprises ou l'intervenant, au besoin et selon les compétences et le profil du candidat.

- [Plan d'accueil et d'intégration](#)
- [Plan de formation – manœuvre en entretien de pelouse](#)

#### Durée de l'emploi :

Les emplois sont permanents saisonniers avec une période d'arrêt durant l'hiver. Certaines entreprises ont des activités complémentaires pour prolonger la durée d'emploi.

#### Pour les organismes partenaires :

La subvention prévoit un remboursement des honoraires professionnels de 85\$/h qui incluront un maximum de 10 heures par candidat pour le recrutement et le jumelage ainsi qu'un maximum de 48 heures pour les suivis pendant les 24 semaines de stage. Un contrat de service devra être signé avec HortiCompétences lorsqu'une entente de stage sera signée.

Tous les documents sont disponibles sur le site [d'HortiCompétences dans la section Employeurs et Gestionnaires](#).

#### Pour information :

Maud Lefebvre, CRHA, Chargée de projet RH  
[www.horticompetences.ca](http://www.horticompetences.ca) | [Maud.lefebvre@horticompetences.ca](mailto:Maud.lefebvre@horticompetences.ca) | 450-774-3456 poste 2